

SÉPULTURES
DÉCOUVERTES EN 1856
DANS LA
CATHÉDRALE DE BOURGES
Par Octave ROGER

Les travaux entrepris en 1850, dans la cathédrale de Bourges, pour le *degagement du chœur* de cette église, ont amené des découvertes du plus haut intérêt. Déjà, dans une monographie de *l'ancien jubé*, présentée en 1891, nous avons reproduit et décrit les remarquables sculptures, exhumées en 1850, qui, au milieu du XVIII^e siècle, avaient été enfouies dans les murs constituant le nouveau chancel ¹.

Quelques années après, en 1856, les fouilles nécessitées par la pose des bahuts supportant les grilles de clôture du chœur, firent découvrir d'importants vestiges

1. *L'ancien jubé de la Cathédrale de Bourges*, par Octave ROGER. Bourges, typ Tardy-Pigelet, 1892. — Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891, accompagné de deux plans et de neuf planches en photocollographie. — (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVIII.)

des églises qui ont précédé la cathédrale actuelle. Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale ¹.

On mit aussi au jour, à la même époque, deux sépultures qui n'ont pas évidemment l'importance des découvertes précédentes, mais que nous croyons cependant devoir signaler et décrire ².

I

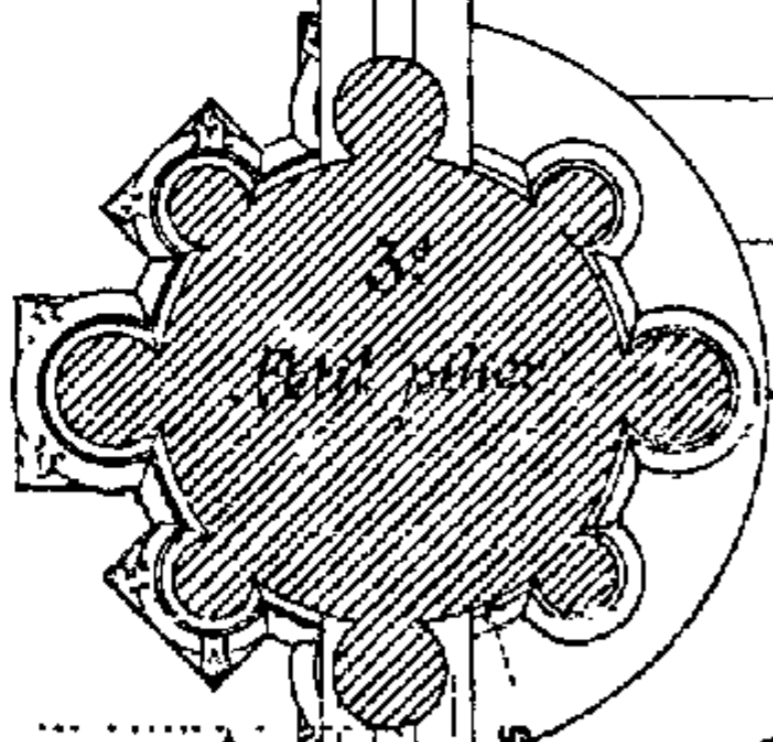
Le 31 janvier 1856, en enlevant les dalles de marbre du premier palier du sanctuaire (côté nord) pour établir le trône archiépiscopal, on découvrit un caveau funéraire pratiqué entre le troisième et le quatrième pilier.

Ce caveau, construit en pierre tendre de Bourges, est établi parallèlement au bahut des grilles du chœur, à 0 m. 40 en avant du socle. Il mesure intérieurement 2 m. 60 de long sur un mètre de large en tête (à l'ouest), et 0 m. 93 à l'est. La profondeur est de 0 m. 82. Le fond, établi en maçonnerie avec enduit en mortier, sans dallage, se trouve à 1 m. 28 en contre-bas du niveau actuel du sol. Les côtés étaient

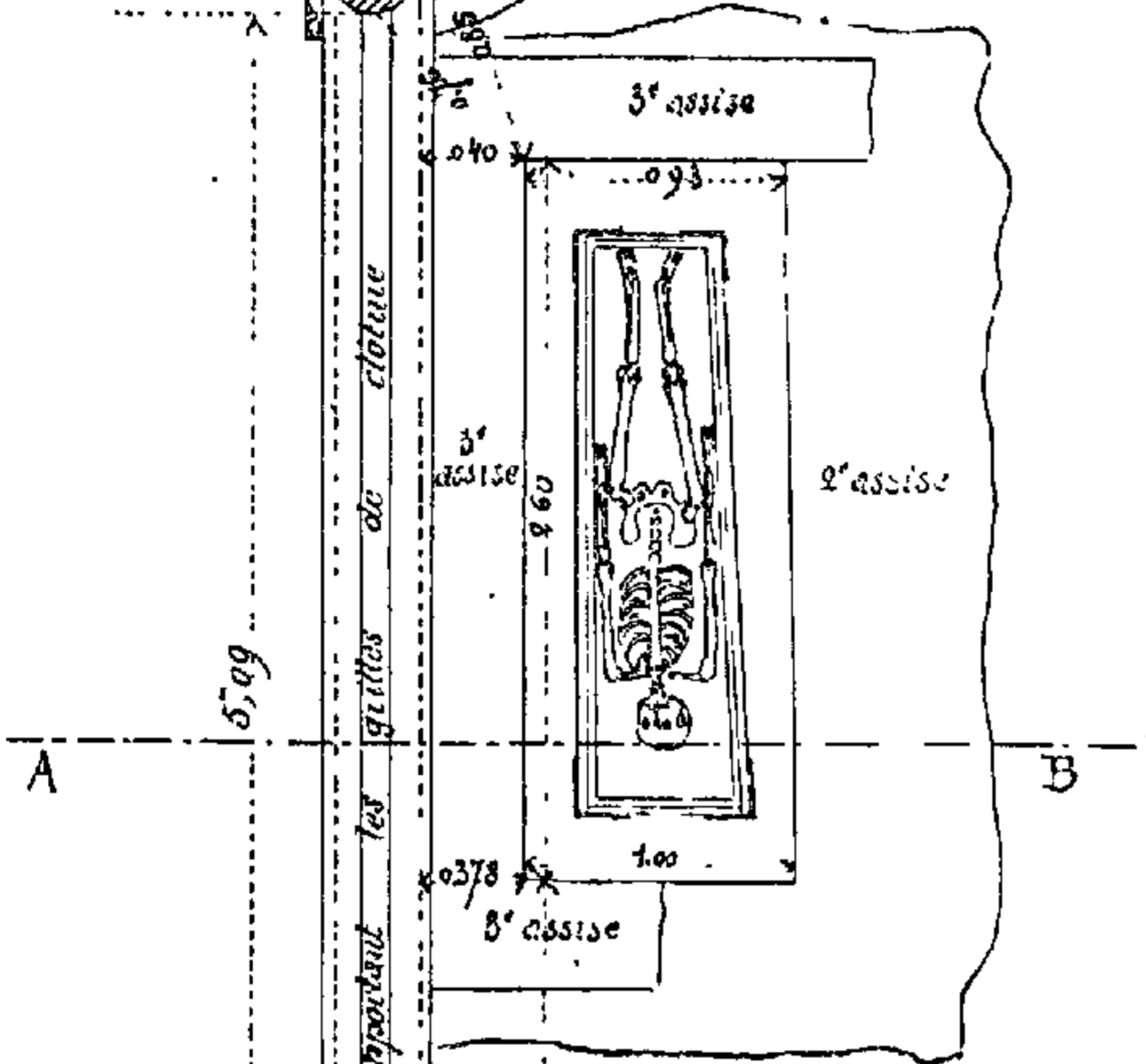
1. M. DE KERSEERS, dans son *Histoire et Statistique monumentale du département du Cher*, (t. II, pp. 106 et 171) signale les bases du XIII^e siècle, découvertes dans la travée sud, près de l'entrée du caveau des archevêques. Les fouilles faites alors par M. L. H. Roger, dans la partie nord, ont fait découvrir d'autres bases, une absidiole et divers débris dont il n'a jamais été fait mention et jusqu'ici complètement inconnus. Nous en donnerons une description détaillée et des plans dans une étude d'ensemble sur les églises qui ont précédé la cathédrale actuelle.

2. Ce travail a été rédigé d'après les souvenirs personnels de l'auteur et surtout à l'aide des notes extrêmement précises laissées par son père, M. L. H. Roger, architecte diocésain honoraire, correspondant du ministère, qui avait dirigé les fouilles.

Sanctuaire



1^{re} assise



Bâtit supportant les grilles de clôture

3^e assise

2^e assise

3^e assise

3^e assise

1.00

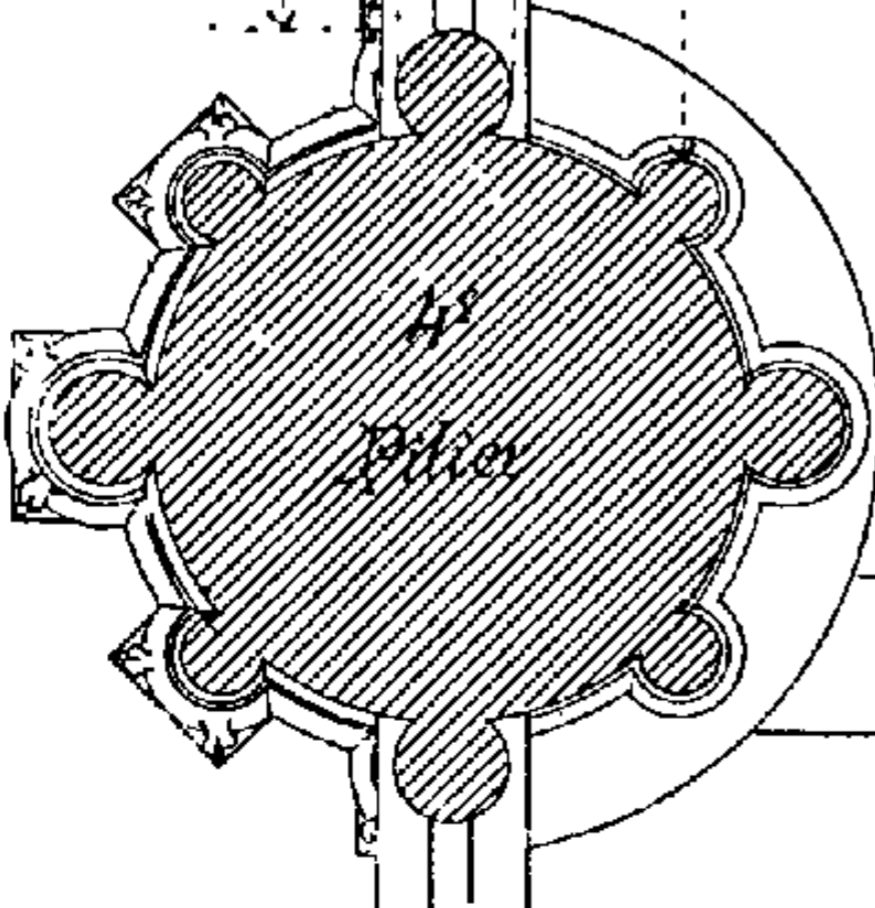
2.30

5.09

A

B

Chœur



2^e assise

Nef laterale Nord



formés de trois assises ; la dernière était en partie démolie. (Fig. 1 et 2.)

La dalle ou pierre tombale, qui recouvrait ce caveau et faisait nécessairement partie de l'ancien dallage du chœur, a dû être enlevée vers 1757 lors de l'établissement du dallage en marbre qui reposait sur des gravois avec lesquels on avait comblé le caveau.

Sous ces débris se trouvait un cercueil formé de planches de sapin de 0 m. 02 d'épaisseur, enveloppé lui-même d'un deuxième cercueil de bois de noyer, en planches de 0 m. 035. Ce dernier, de 2 m. 18 de long sur 0 m. 63 de large à la tête, 0 m. 50 aux pieds et 0 m. 63 de hauteur, avait ses côtés ou longs pans formés chacun d'une seule planche parementée et assemblée à queue d'aronde avec les planches des bouts. Il avait été enduit à l'intérieur d'une substance paraissant être du goudron. Une bande de toile recouverte d'une forte couche du même enduit était collée à l'extérieur sur tous les joints. Le tout était consolidé par des bandes de fer de 0 m. 03 de largeur sur 0 m. 002 d'épaisseur, au nombre de trois sur la longueur et de deux sur la hauteur, formant équerre sur les joints et fortement clouées sur tout le pourtour. On avait donc pris toutes les précautions voulues pour que la fermeture fût aussi hermétique que possible.

Ces deux cercueils étaient juxtaposés sans aucun vide ; l'enduit de goudron les avait même fortement collés à plusieurs endroits. Les couvercles avaient été enlevés. Une partie fracturée du couvercle en noyer était déposée à côté du cercueil et se trouvait engagée dans le remblai.

L'enlèvement des gravois mit au jour un squelette d'homme reposant sur une couche de sciure de bois de quatre à cinq centimètres d'épaisseur moyenne. Cette sciure de bois, qui enveloppait toutes les parties du corps, était devenue très dure et paraissait avoir été fortement tassée. La couche qui entourait la tête et les épaules était beaucoup plus épaisse et avait pris les empreintes des parties en contact avec elle.

Sauf quelques côtes et une portion de la colonne vertébrale qui étaient déplacées, les ossements n'avaient pas été remués. Il n'existait aucun reste de chair ; les cheveux eux-mêmes avaient disparu, moins une mèche trouvée dans les débris en les passant au crible.

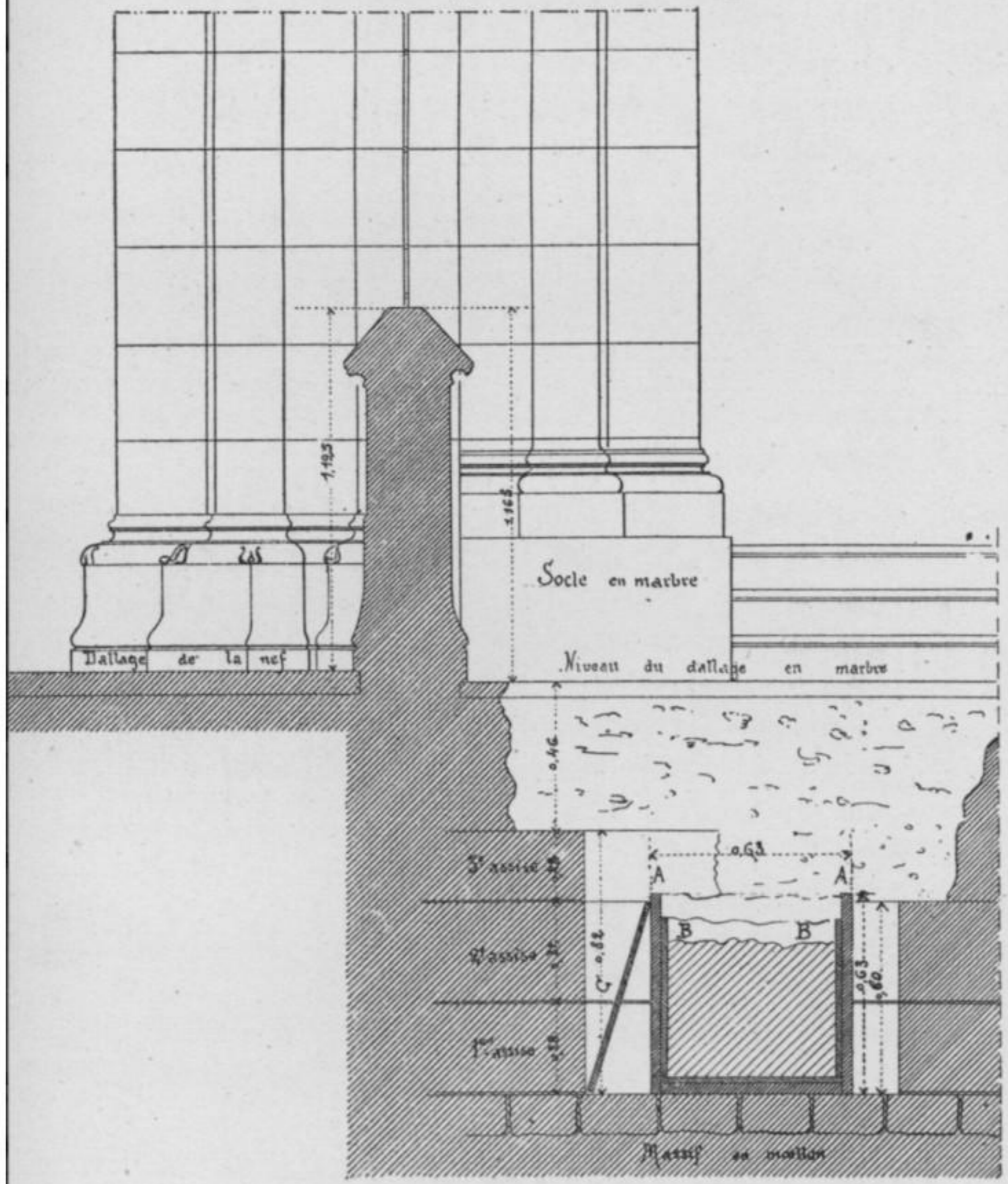
Le squelette avait 1 m. 75 environ de longueur. Les pieds étaient attachés avec une corde de soie de 0 m. 005 de diamètre qui, très probablement, tenait l'extrémité inférieure du linceul.

La tête était placée du côté de l'occident.

Les mâchoires inférieure et supérieure, garnies chacune de seize dents dans un parfait état de conservation, font supposer que la personne ensevelie n'était pas très âgée.

Parmi les débris passés au crible on a trouvé quatre ou cinq petits morceaux de verre bombé et extrêmement mince, une vingtaine de petits morceaux d'étoffe de soie épaisse à riches dessins, quelques fragments de doublure en soie, un ruban de satin de treize millimètres, un ruban de taffetas de quatre centimètres et une faveur en soie à gros grains d'environ 0 m. 01 de largeur. Les rubans et la faveur sont de couleur rouge cramoisi. Il devait en être de même des étoffes de soie,

*Coupe suivant A.B du plan
regardant le 3^e pilier*



dont la teinte jaunâtre actuelle paraît due à l'action de l'humidité.

On n'a trouvé ni cuir, ni fragments de linge ¹.

Les cercueils ne présentaient ni dans leur forme ni dans leur construction, aucune particularité caractérisant une époque. Sauf les fragments d'étoffe qui ont semblé, sans qu'on puisse toutefois l'affirmer, appartenir à la fabrication du XIV^e siècle, il n'existe aucun indice permettant d'attribuer une date à cette sépulture.

L'orientation des cercueils (les pieds tournés vers l'autel et la tête vers l'ouest)² établit que la personne inhumée n'était pas un ecclésiastique. Mais l'emplacement de ce caveau, dans le sanctuaire, près du maître-autel, semble indiquer que si cette sépulture n'est pas celle d'un prélat elle appartient à un grand personnage, à un haut

1. Le caveau a été complètement nettoyé. La troisième assise, en partie démolie, a été supprimée. Tous les ossements ont été replacés dans un cercueil en bois de chêne neuf, sur une couche des débris passés au crible. Le tout a été déposé dans le même caveau avec les restes des anciens cercueils, etc. — Un procès-verbal, rédigé par M. l'abbé Caillaud, vicaire général, en présence des membres du chapitre, des architectes diocésains, etc., transcrit sur une feuille de parchemin, a été introduit avec les débris d'étoffe et la mèche de cheveux, dans un tube de verre fermé aux deux bouts et déposé dans le caveau le 2 février 1856.

Ce caveau est actuellement recouvert d'une grande dalle sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CE CAVEAU A ÉTÉ OUVERT
EN 1856

PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ DÉPOSÉ CI-DESSOUS
AINSI QU'AU SECRÉTARIAT

La maçonnerie a été continuée par dessus pour former massif sous le trône archiépiscopal.

2. La construction du caveau établit positivement que le cercueil n'a pas dû être retourné et a conservé sa position primitive.

dignitaire, dont quelque document jusqu'ici ignoré nous révélera peut-être un jour le nom.

Tout porte à croire que cette sépulture a été violée de 1757 à 1760 et qu'on a fait disparaître alors, avec les épitaphes, les insignes de dignité et les divers objets qui devaient se trouver dans le cercueil¹.

II

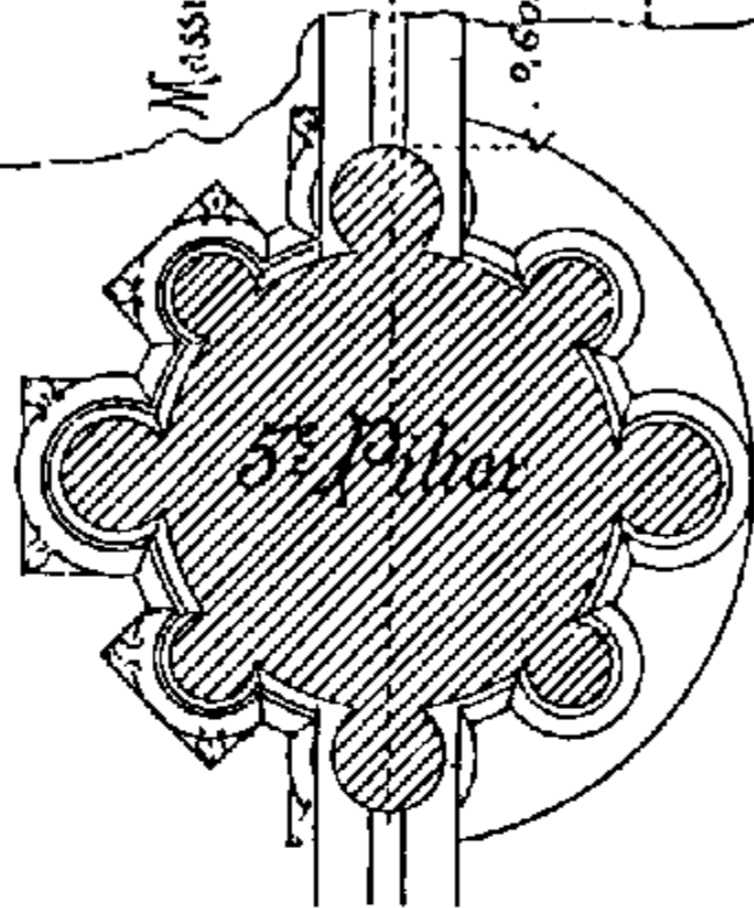
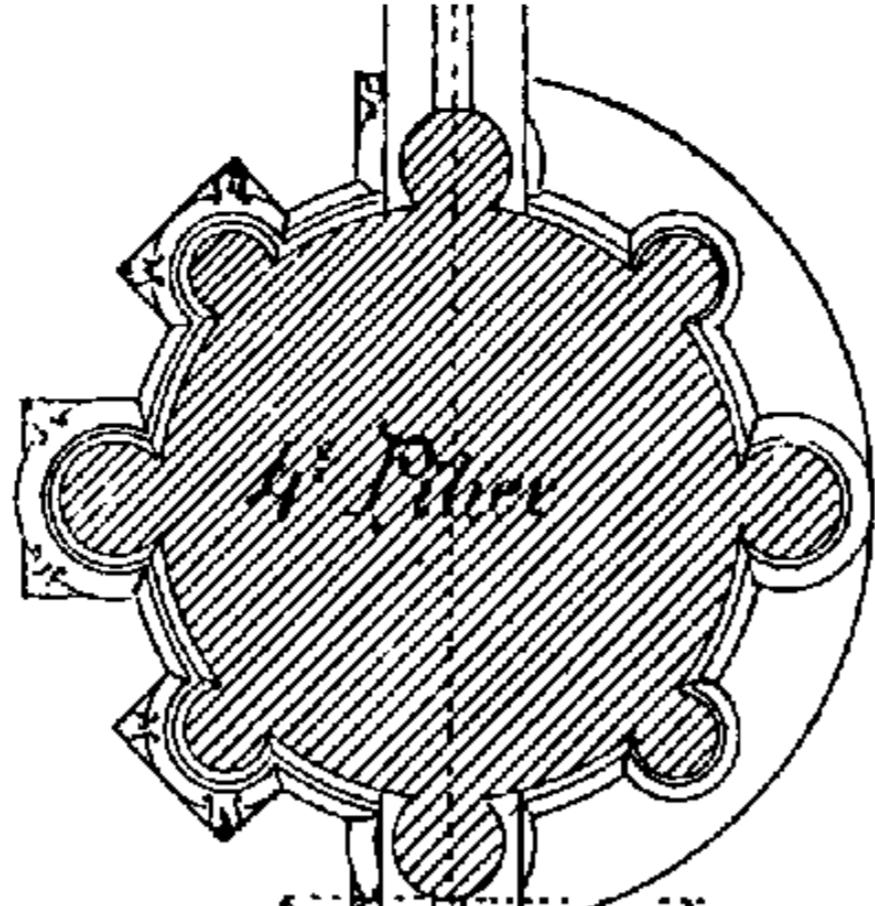
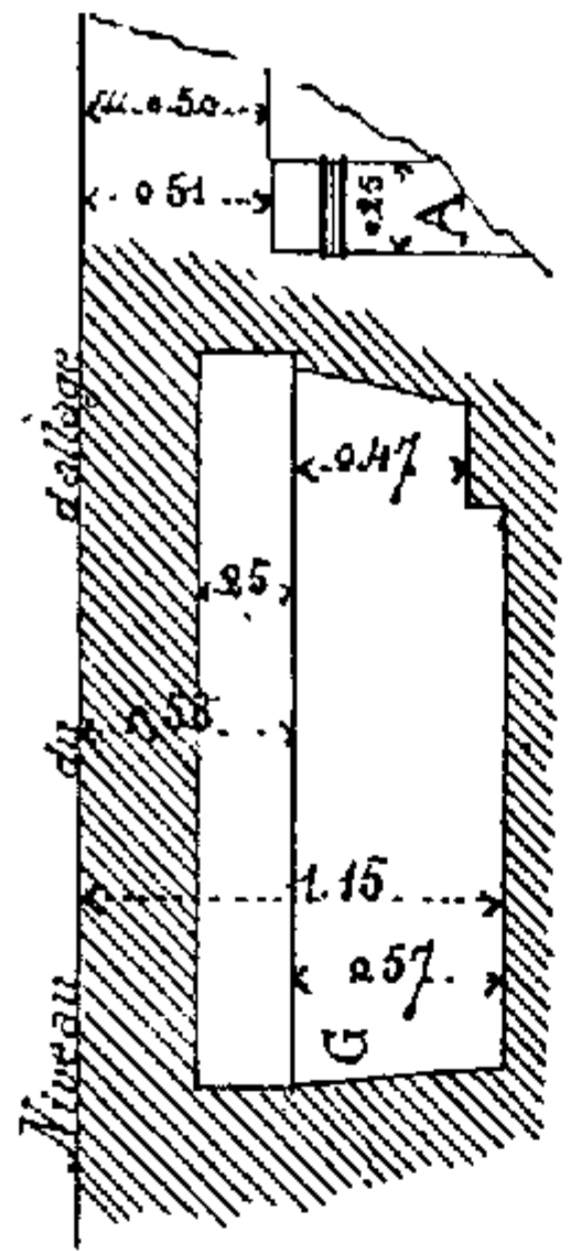
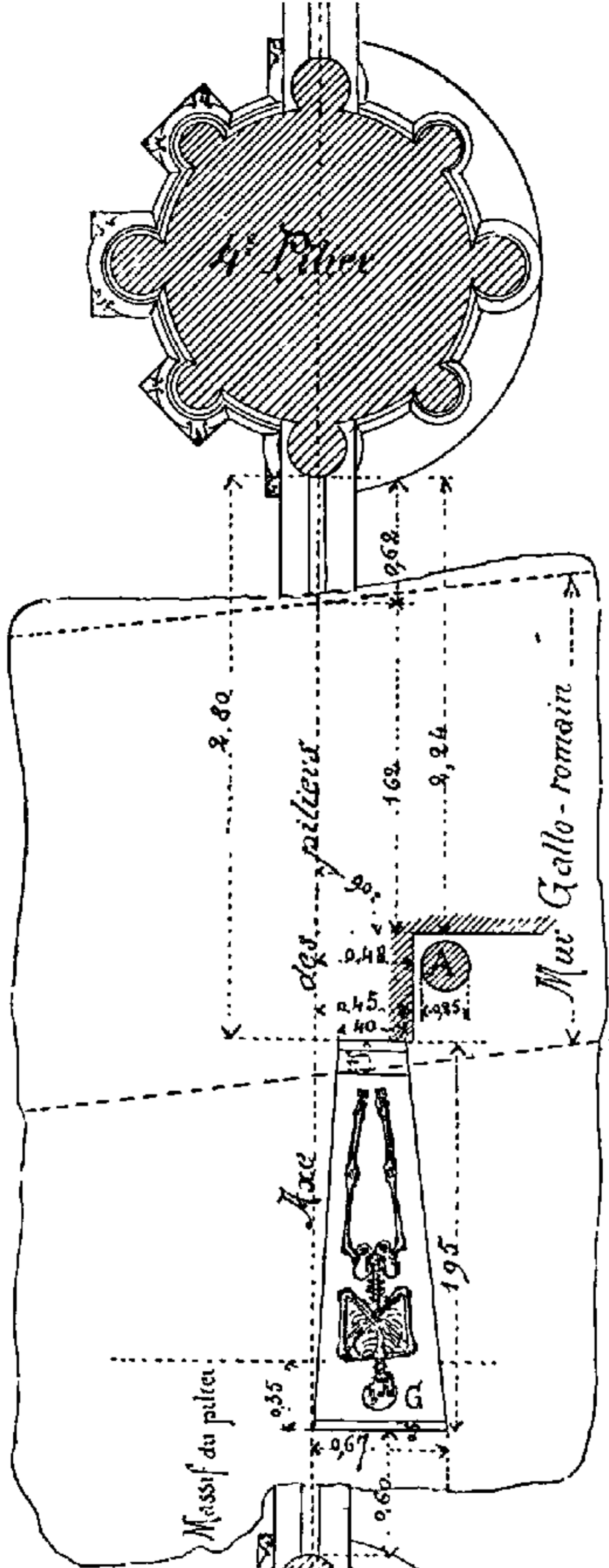
Un second caveau fut découvert dans la travée qui forme l'entrée septentrionale du chœur, le 13 février de la même année, en posant les pierres de scellement de la grille.

Ce caveau, établi sur l'extrême limite du chœur, dans l'axe des piliers, mesure 1 m. 95 de longueur totale. Sa largeur est de 0 m. 67 du côté ouest (à 0 m. 60 du cinquième pilier), et de 0 m. 40 à l'autre extrémité².

La partie G du tombeau est fouillée dans la maçonnerie formant le massif du cinquième pilier et a été

1. La regrettable suppression des pierres tombales qui garnissaient le chœur de la cathédrale jusqu'en 1757, ne permet plus aujourd'hui de déterminer d'une manière précise la place des nombreuses sépultures qui s'y trouvaient. Ainsi, sur quatorze archevêques qui ont été inhumés dans cette partie de l'église, il n'y en a que deux, le bienheureux Roger le Fort (1367) et Antoine Vialart (1576) dont les tombes soient connues d'une manière authentique. Ajoutons-y le dernier prélat enterré dans la cathédrale avant la Révolution, Mgr Poncet, mort le 21 février 1677, dont les restes ont été, en 1803, déposés dans le caveau des archevêques. — Nous reviendrons, avec détails, sur ces faits, dans une étude sur *les sépultures des archevêques dans la cathédrale de Bourges*.

2. A l'est du caveau se trouve, en A, une colonne et des murs provenant d'une absidiole d'une des églises primitives assise sur le mur romain. L'orientation est exactement celle de la cathédrale actuelle.



laissée sans enduit. Les parements du surplus sont formés de moellons tendres enduits grossièrement. Le fond du caveau, qui se trouve à 1 m. 15 au-dessous du sol actuel, est simplement enduit en mortier, sur massif en maçonnerie, sans dallage. (Fig. 3.)

Les pierres qui recouvraient ce caveau provenaient d'anciennes constructions. Elles avaient environ 0 m. 25 d'épaisseur; deux étaient en pierre tendre, une en pierre de Charly, les deux autres en pierre dure.

Ce caveau n'avait jamais été ouvert; quelques gravois avaient pénétré à l'intérieur par les joints des dalles de recouvrement.

Le squelette trouvé dans l'intérieur avait les pieds tournés du côté de l'autel, c'est-à-dire vers l'Orient. Le corps était couché un peu sur l'épaule droite, la tête appuyée tout à fait sur l'oreille. Les bras étaient croisés sur la poitrine. La longueur totale des talons au sommet de la tête était, suivant cette position, peut-être un peu fléchie, de 1 m. 55. Le crâne était fracassé au-dessus de l'oreille gauche. La mâchoire inférieure portait huit dents, dont six petites et les deux grosses dents de l'œil. Celle supérieure était garnie de 12 dents. Ces dents, usées et déchaussées, indiquaient un âge avancé.

Les ossements étaient complètement à nu, mais des débris assez nombreux des chairs existaient encore à l'état filandreux.

Il n'existait aucune trace de cercueil; le corps a dû être enseveli simplement dans un linceul de toile. En effet les bavures du mortier qui avaient pénétré par les joints des dalles de recouvrement ont conservé

l'empreinte du linge en même temps que celle des chairs ¹.

Une quantité considérable de petites larves, qu'on peut évaluer à deux décalitres au moins, indiquait que le cadavre avait été dévoré par ces insectes. C'est ce qui explique la conservation de certaines parties charnues qui avaient été en quelque sorte disséquées et se sont ainsi conservées sans décomposition.

Le seul objet trouvé dans ce tombeau est un fuseau en bois fruitier, qui paraît n'avoir jamais servi, sans ferrure, en parfait état de conservation, sauf le bout supérieur qui était brisé. La longueur est de 0 m. 177. En tenant compte du morceau qui manque elle peut être de 0 m. 20. (Fig. 4)

Dans les débris et les bavures de mortier se trouvaient également trois fragments de branches paraissant être de l'épine blanche ou épine de mai ².

Quelle était la personne ensevelie dans

1. Ces empreintes sont parfaitement visibles. Nous possédons quelques morceaux de mortier aggloméré sur lesquels le linceul est comme imprimé et a laissé des traces d'une netteté extrême.

2. Un procès-verbal, en date du 13 février 1856, dressé par M. l'abbé Caillaud, vicaire général, a été également déposé dans ce caveau, actuellement recouvert par le seuil des grilles de clôture du chœur.



ce caveau ? La présence du fuseau trouvé sous les jambes indique que c'était une femme. Les docteurs Minier et Duchapt, appelés à examiner le squelette, ont confirmé cette supposition. Nous avons dit que l'état de la mâchoire dénotait un âge avancé. S'il s'agit d'une femme du peuple, comment a-t-elle été inhumée dans le chœur de la Cathédrale ? Si c'était une personne d'un rang élevé, comment expliquer l'absence de cercueil, la précipitation que dénote la construction du caveau et le peu de soin qu'on semble y avoir apporté ? Ces circonstances présentent des particularités inexplicables ; aucun document ne fait mention de ce modeste tombeau.

Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle appartient cette sépulture. Postérieure évidemment à la construction de l'église actuelle, puisqu'une partie du caveau a été fouillée dans le massif d'un des piliers, elle existait avant l'établissement du dallage en marbre, en 1760. Nous n'osons pas toutefois lui assigner de date et nous nous bornerons à signaler ces faits.
